



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1618

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention du 28 janvier 2021, relative à l'attribution d'une subvention pour le renouvellement mobilier et matériel suite extension/rénovation EHPAD - Subvention au CCAS

Action Sociale

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1618 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 28 JANVIER 2021, RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT MOBILIER ET MATERIEL SUITE EXTENSION/RENOVATION EHPAD - SUBVENTION AU CCAS (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements- Renouvellement mobilier et matériel pour résidences personnes âgées ».

Par délibération n° 2022/1421 en date du 27 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « RPA Subventions CCAS et SAHLMAS 2015-2020 » n°2015-3, programme 00001.

Le CCAS de Lyon est le gestionnaire de 4 EHPAD, dont la SAHLMAS est le propriétaire sur le territoire de la Ville. En 2016, a été lancé un programme d'extension-rénovation de deux de ces établissements :

- EHPAD Balcons de l'Île Barbe situé dans le 9^{ème} arrondissement ;
- EHPAD Etoile du Jour situé dans le 5^{ème} arrondissement.

Ces deux structures, respectivement de 73 et 69 places offriront à échéance 2022, 90 chambres chacune dans des bâtiments restructurés : 1 500m² de surfaces supplémentaires avec notamment la création au rez-de-chaussée d'une place du village, d'une salle d'activité, réaménagement des salles à manger, restructuration des cuisines, mise en place de domotique.

Les travaux d'extension sont financés via des prêts et des fonds propres de la SAHLMAS qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations immobilières. En revanche, le matériel et le mobilier nécessaires à l'aménagement des nouveaux espaces communs créés, des chambres et des cuisines entièrement restructurées sont à la charge du CCAS.

Aussi, pour financer ces acquisitions, le CCAS a sollicité la Ville de Lyon qui, par délibération n° 2021/544 en date du 28 janvier 2021 a attribué une subvention d'investissement initiale de 1 236 400 € L'échéancier initial prévoyait un versement total en 2021 de cette subvention. Cependant au vu de l'avancée du projet, cet échéancier doit être revu par avenant.

Un premier versement a déjà été réalisé pour un montant de 206 500 € en 2021, il est donc demandé le versement du solde soit 1 029 900 € en 2022 ;

Seul l'échéancier de versement est modifié par voie d'avenant, les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, opération 60034527, programme 00001, AP 2015-3, et sera imputée sur la nature 2324, fonction 4238 selon la décomposition prévisionnelle de l'échéancier :

Déjà réalisé : 206 500 €;

2022 : 1 029 900 €

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET